

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 56 du 15 décembre 2016

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 12 août 2013 portant organisation de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Du 3 novembre 2016

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 août 2013 portant organisation de la direction générale de la gendarmerie nationale.

Du 3 novembre 2016

NOR I N T J 1 6 3 0 6 1 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 août 2013 (JO n° 188 du 14 août 2013, texte n° 29 ; signalé au BOC 41/2013 ; BOEM 110.11.1, 530.1.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 273 du 24 novembre 2016, texte n° 25 ; signalé au BOC 56/2016.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 modifié relatif à l'organisation des services d'administration centrale ;

Vu le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 12 août 2013 modifié portant organisation de la direction générale de la gendarmerie nationale ;

Vu l'avis du comité technique de la gendarmerie nationale du 18 octobre 2016,

Arrête :

Art. 1^{er}. - L'article 15 de l'arrêté du 12 août 2013 susvisé est ainsi modifié :

1° Au I, il est inséré, après le septième alinéa, un alinéa ainsi rédigé :

« - anime et coordonne les partenariats institutionnels extérieurs de la gendarmerie et met en œuvre les décisions prises dans ce cadre ; » ;

2° Au II, il est inséré, après le troisième alinéa, un alinéa ainsi rédigé :

« - du bureau des relations extérieures militaires de la gendarmerie ; ».

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 novembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de la gendarmerie nationale,

R. LIZUREY.

